

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : C 3313 Evailé Sport Tout Terrain

E-MAIL : brevard.benjamin@gmail.com

TÉLÉPHONE : 06 27 63 26 45

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Brévard Benjamin

N° D'ÉPREUVE FFM : 453

DATE : 26 Mai 2024

LIEU : La Huttière 72120 Evailé Val d'Etang

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Lardeux Pascal - Adjoint Brielles Guy	Licence : 14489 - 5183
Président du Jury ou Arbitre* -----	Guedon Marc	Licence : 029982
Membre du Jury -----	Guilloteau Philippe	Licence : 215703
Membre du Jury -----	Besnard Joël	Licence : 003796
Commissaire technique responsable -	Boul Jean Louis	Licence : 129763
Responsable du chronométrage -----	Lardeux Murielle	Licence : 26205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Ligue 85 cc	9 ans	16 ans	85 cc(-12ans)/150cc 4t	26 €
Ligue 125 cc	13 ans		125 cc 2t	35 €
TGO Side Car Cross	15 ans	pilote	350 cc à 750 cc 2T/1000 cc 4T	35 €
	14 ans	passager		
National	13 ans		125 cc et plus 650cc	40 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Lestoquoy Charlotte		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	St Calais	Temps de trajet (en min)	10 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	La Huttière	Longueur du circuit	1445 m
Adresse	460 chemin de la ramée 72120 Evailé	Largeur minimum de la piste	6 m
		Largeur de la grille	30 m
		Longueur de la ligne droite de départ	85 m
		Nombre d'OCP*	19
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais :	36
En manche :	30

- ⚠ **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 05/03/2024



VISA DE LA LIGUE

DATE: 19 mars 2024



VISA DE LA FFM

DATE: 20/03/2024
NUMÉRO: 24/0315



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB:

DATE: 26 Mai 2024

LIEU: La Huttère 72120 Evailé Val d'Etangson



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16h	20h	Contrôles administratifs	Samedi 25 Mai	
16h	20h	Contrôles techniques	Samedi 25 Mai	
7h	8h	Contrôles administratifs	Dimanche 26 Mai	
7h	8h	Contrôles techniques	Dimanche 26 Mai	
8h00	8h15	Essais Libres	TGO side car	15 min
8h20	8h40	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 cc groupe 1	5 + 15 min
8h45	9h05	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 cc groupe 2	5 + 15 min
9h10	9h35	Essais Libres + Chronos	Ligue 85 cc	5 + 15 min
9h40	10h00	Essais Libres + Chronos	National	5 + 15 min
		Pause		
10h20	10h35	Essais Chronométrés	TGO side car	15 min
10h40	11h00	Consolante	NQ 125 cc	15 min + 1t
11h05	11h25	Manche 1	Ligue 125 cc	15 min + 1t
11h30	11h50	Manche 1	Ligue 85 cc	15 min + 1t
11h55	12h15	Manche 1	National	15 min + 1t
		Repas		
13h35	14h00	Manche 1	TGO side car	15 min + 2t
14h05	14h25	Manche 2	Ligue 125 cc	15 min + 1t
14h30	14h50	Manche 2	Ligue 85 cc	15 min + 1t
14h55	15h15	Manche 2	National	15 min + 1t
		Entracte		
15h35	15h55	Consolante	NQ 125 cc	15 min + 1t
16h00	16h25	Manche 2	TGO side car	15 min + 2t
16h30	16h50	Manche 3	Ligue 125 cc	15 min + 1t
		Entracte		
17h10	17h30	Manche 3	Ligue 85 cc	15 min + 1t

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB:

DATE:

LIEU:

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
17h35	17h55	Manche 3	National	15 min + 1t
18h00	18h25	Manche 3	TGO side car	15 min + 2t
	18h35	Remise des Prix		

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

NOM : ESTT EVAILLE

LIEU-DIT : " LA HUTTIERE "

COMMUNE : VAL d'ETANGSON

Circuit motocross-side car-quad

Longueur circuit 1445m



© 2023 Tous droits réservés. Toute reproduction sans autorisation est formellement interdite.

Le 03/10/2023



Le 25/09/2023



- Legende :
- Poste commissaire
 - PUBLIC
 - Chemin accès public
 - Accès secours
 - Poste secours
 - Panneau/Zone mécanique
 - Pré Grille
 - Coupe circuit motocross longueur terrain 1180 m



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**EVAILLE SPORT TOUT TERRAIN
LA HUTTIERE - 72120 EVAILLE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11195996004-2024-01855** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS D'EVAILLE** se déroulant à **EVAILLE** du **25/05/2024** au **26/05/2024**.

Cette attestation est valable du **25/05/2024** à **14h** au **26/05/2024** à **20h35**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à PARIS LA DEFENSE, le **11 mars 2024**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme